

NOTES TECHNIQUES RELATIVES A
L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Sur la base du procès verbal des réunions relatives à l'étude pour la mise en oeuvre du projet d'accroissement de la capacité de production d'eau potable de la ville de Conakry (désigné ci-après par "le Projet") signé le 7 septembre 2005 entre l'équipe chargée de ladite étude de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") et les autorités du Gouvernement de la Guinée (Ministère de la Coopération, Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie et la Société des Eaux de Guinée (désignée ci-après par "la SEG")), les consultants ont eu une série de discussions avec les personnes concernées du Gouvernement guinéen et mené les études sur le terrain pendant la période du 7 au 16 septembre 2005 avec les concours de la SEG.

A l'issue des discussions et des études, les consultants et la SEG ont confirmé les conditions techniques décrites en appendice ci-joint.

Fait à Conakry, le 16 septembre 2005


M. Satoru Yumoto
Consultant en Chef,
Equipe de l'étude pour la revue de la mise
en oeuvre du Projet de la JICA


Le Directeur Général
M. Acheick Moutar Youla
Directeur général
Société des Eaux de Guinée
République de Guinée

APPENDICE

Les deux parties ont convenu et confirmé ce qui suit :

1. Description sommaire de l'assistance japonaise demandée
 - 1) L'assistance japonaise demandée consiste en ce qui suit dont les détails sont présentés à la Figure 1.
 - a. Pose d'un tronçon de conduite d'eau brute entre le Barrage des Grandes Chutes et les Stations de traitement de Yessoulou (diamètre nominal : 1.000 mm, environ 7.8 km) ;
 - b. Extension de stations de traitement de Yessoulou (construction d'une troisième station de traitement d'une capacité de 450 litres/seconde) ;
 - c. Pose d'un tronçon de conduite d'eau traitée entre les stations de traitement de Yessoulou et la ville de Conakry (diamètre nominal : 1.100 mm, environ 3,5 km) ;
 - d. Fourniture des matériels et équipements de détection de fuites d'eau.
 - 2) L'Echange de Notes déjà signé entre les deux gouvernements concerne les rubriques a. et d. Les rubriques b. et c. seront exécutées en Phase II.
2. Calendrier d'exécution du Projet
 - 1) Comme le montre la Figure 2, au stade de l'étude du concept de base, l'étude pour la conception détaillée devait démarrer en juillet 2005 après la conclusion de l'Echange de Notes, mais du fait que le début de l'étude sur le terrain à réaliser dans le cadre de la présente étude pour la revue de la mise en oeuvre du Projet est prévu en septembre, le Projet accuse un retard de 2 mois, d'où la nécessité de revoir le contenu du Projet.
 - 2) En ce qui concerne le contenu des travaux de la Phase I, étant donné que l'Echange de Notes a été déjà conclu, en principe il restera inchangé.
 - 3) Compte tenu du fait que le délai d'exécution prévu initialement de 15 mois doit être réduit à 13 mois, car le démarrage des travaux est prévu maintenant au mois de mars 2006 au lieu de janvier, avec un retard de 2 mois, il faut revoir le calendrier d'exécution des travaux de construction.
 - 4) La conclusion de l'Echange de Notes pour la Phase II étant prévue en 2006, au stade actuel le calendrier d'exécution de la Phase II ne pose aucun problème.
 3. Coordination liée à la déviation de la conduite d'eau traitée
 - 1) D'après la SEG, 2 entreprises locales, dont l'une d'origine russe et l'autre d'origine italienne sont déjà sélectionnées. L'entreprise d'origine russe qui sera chargée des travaux du tronçon où se trouve la déviation de la conduite d'eau traitée du Projet exécuté actuellement les travaux de topographie pour confirmation et l'élaboration de plans d'exécution des travaux routiers.
 - 2) En ce qui concerne la déviation partielle de l'itinéraire de la conduite d'eau traitée, il faut vérifier son tracé sur le terrain à la lumière de plans d'exécution des travaux routiers. Les travaux de coordination nécessaires à cet effet seront assurés entre la SEG et le Ministère des Travaux Publics au stade de l'étude détaillée de la conduite d'eau traitée.

4. Confirmation du titre de prélèvements

- 1) Les relevés des niveaux d'eau observés de janvier 2005 à ce jour fournis par la SEG montrent que le prélèvement de l'eau destinée à la production de l'électricité a respecté la limite du niveau d'eau fixée à l'EDG par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie dans l'exploitation du barrage des Grandes Chutes.
- 2) La SEG continuera les relevés de niveaux d'eau pour s'assurer que le barrage est exploité et géré selon les instructions du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

5. Matériels et équipements de détection de fuites d'eau

- 1) Les matériels et équipements de détection de fuites d'eau à fournir par le Projet tels qu'ils sont décrits à la Figure 1 seront fournis en Phase I.
- 2) Faisant suite à l'élimination des activités de la composante soft, les matériaux de réparation de fuites d'eau qui étaient prévus au stade de la présentation du rapport sommaire de l'étude du concept de base ont été exclus et seuls les matériels et équipements de détection de fuites d'eau seront fournis par le Projet. En effet, les spécifications de ces derniers seront élaborées de manière à obliger le fournisseur à dispenser une formation sur la manipulation d'une durée d'environ 1 mois au moment de leur livraison et essais de fonctionnement (commissioning) par le fournisseur.
- 3) Afin de renforcer davantage les activités du PACT, la SEG a transféré au PACT l'équipe de détection de fuites qui était rattachée jusqu'alors à la direction production et réseau. Désormais, ladite équipe mènera ses activités en tant que structure directement rattachée au PACT.
- 4) La SEG a planifié les actions globales de lutte contre la fraude par les actions de sensibilisation et de répression de la fraude, par l'amélioration de la productivité et par le découragement du réseau d'alimentation en zones hydrauliques pour la période de 2005 à 2007 afin de promouvoir davantage les activités du PACT et d'améliorer le taux de facturation avant l'achèvement du présent Projet.

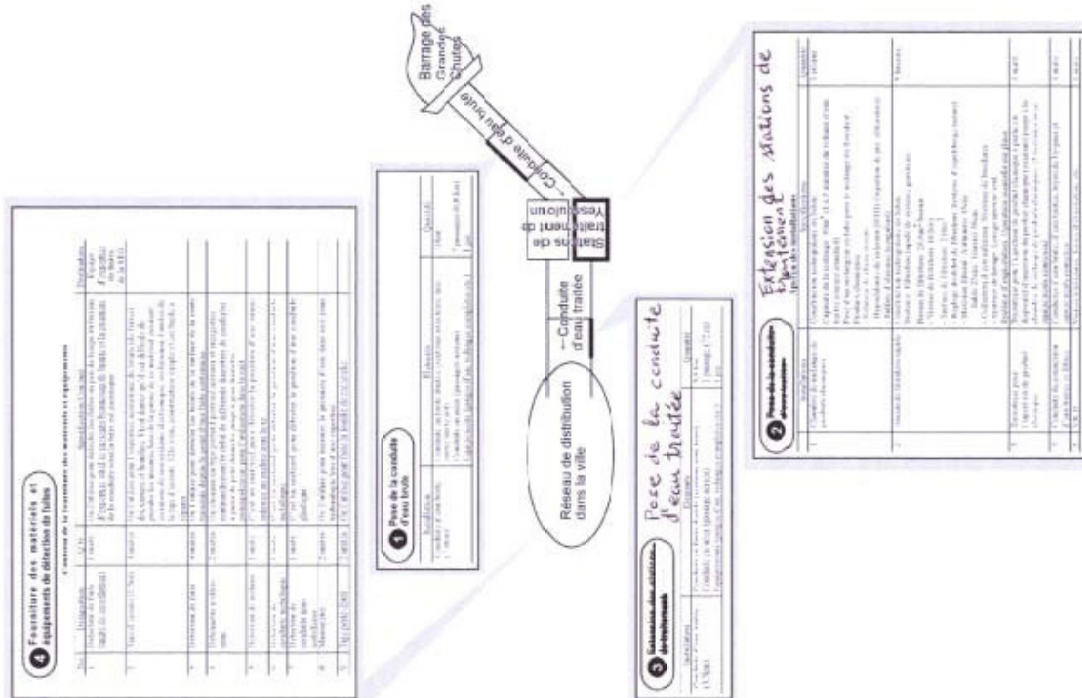



Figure 1 Tableaux récapitulatifs de l'assistance japonaise demandée



ギニア国
 コナクリ市飲料水供給改善計画
 事業化調査
 テクニカルノート

独立行政法人国際協力機構(以降“JICA”という)の事業化調査団とギニア国政府の管轄官庁(協力省、水資源エネルギー省、およびギニア水道公社(以降“SEG”という))との間で2005年9月7日に調印されたコナクリ市飲料水供給改善計画(以降“計画”という)事業化調査に関する協議議事録に基づいて、コンサルタントは2005年9月7日から16日にかけてSEGの関係者と協議を行うとともに現地踏査を行った。

協議と踏査の結果、コンサルタントとSEGは添付の付属書に記述された技術的条件について確認した。

コナクリにて作成、2005年9月16日

由本 聡一郎
 業務主任
 JICA 事業化調査

アシエイク・ムクタル・ユウラ
 総裁
 ギニア水道公社
 ギニア国

付 属 書

双方は下記の事項について合意し、確認した。

1. 協力対象事業の概要
 - ① 協力対象事業は以下に示すとおりで、その概要は図1に示す通りである。
 - a. グランドシジュットダムからイエスル浄水場への導水管路の建設(口径 1,000mm、約7.8km)
 - b. イエスル浄水場の拡張(第3浄水場の建設、処理能力 450 ㎥/秒)
 - c. イエスル浄水場からコナクリ市内への送水管路の建設(口径 1,100mm、約3.5km)
 - d. 漏水調査機材の調達
 - ② 既に同国間で調印済みの第1期にかかわる交換公文(E/N)は上記項目の a. と d. にかかわるもので、項目 b. と c. は第2期で実施する予定である。
2. 事業実施スケジュール
 - ① 図2に示すように、当初基本設計ではE/N締結後2005年7月に詳細設計調査を開始する予定であったが、本事業化調査の現地調査開始が9月となったことから、既に2ヶ月の遅れが生じており計画内容を見直す必要がある。
 - ② 第1期工事の内容については、既にE/Nが締結されていることから、原則として変更しない。
 - ③ 工事着手が2006年3月となってしまう当初予定の1月着手から2ヶ月遅れてしまうことにより、工事実施期間を当初の15ヶ月から13ヶ月に2ヶ月短縮する必要がある。建設工事の工程計画を見直す。
 - ④ 第2期工事のE/Nは2006年に想定されており、現時点では実施工程上の問題はない。
3. 送水管迂回ルートにかかる調整
 - ① SEGによると、建設業者は既にロシア系及びイタリア系の地元業者を2社選定済みである。本迂回ルートにかかわる工区の工事を担当するのはロシア系業者で、現業者による確認測量と道路工事施工図面作成が進行中である。
 - ② 迂回ルートについては再度道路工事施工図面により現地で線形を確認する必要があるため、必要な調整作業は送水管路の詳細設計時にSEGが公共事業者と行う。
4. 水利権の確認
 - ① SEGより提出された2005年1月から現在までの水位観測記録から、グラランドシジュットダムの運営に関して水資源エネルギー省がギニア電力公社に対して定めた制限水位を遵守して電力用の取水が行われていることが確認された。
 - ② 今後も水資源エネルギー省の指示に従ってダムの運転管理が行われるようSEGは水位観測を継続する。
5. 漏水調査機材
 - ① 調達する漏水調査機材の概要は図1に示す通りで、これら機材は第1期で調達される予定である。
 - ② ソフトコンポーネント活動の除外に伴い、概要説明時に調達が提案されていた漏水修復資材も除外され漏水調査機材のみが調達されるが、調達業者のコミュニケーションの際に約1ヶ月間の操作指導を義務付ける仕様とする。

- ③ SEGはPACT活動をより強力に推し進めるため、漏水調査班をこれまで所屬していた浄水生産・給水網部からPACT部門に移管し、PACT直属の部門として活動を行う体制となった。
- ④ SEGはPACT活動をより一層強力に推進し、本プロジェクトの完成までには有収率を改善するため、2005年～2007年の間に啓蒙活動、盗水盗水対策活動の実施を計画している。
- ⑤ SEGはPACT活動をより一層強力に推進し、本プロジェクトの完成までには有収率を改善するため、2005年～2007年の間に啓蒙活動、法規整備、生産性改善、給水網の区画化等を含む総合的な盗水対策活動の実施を計画している。

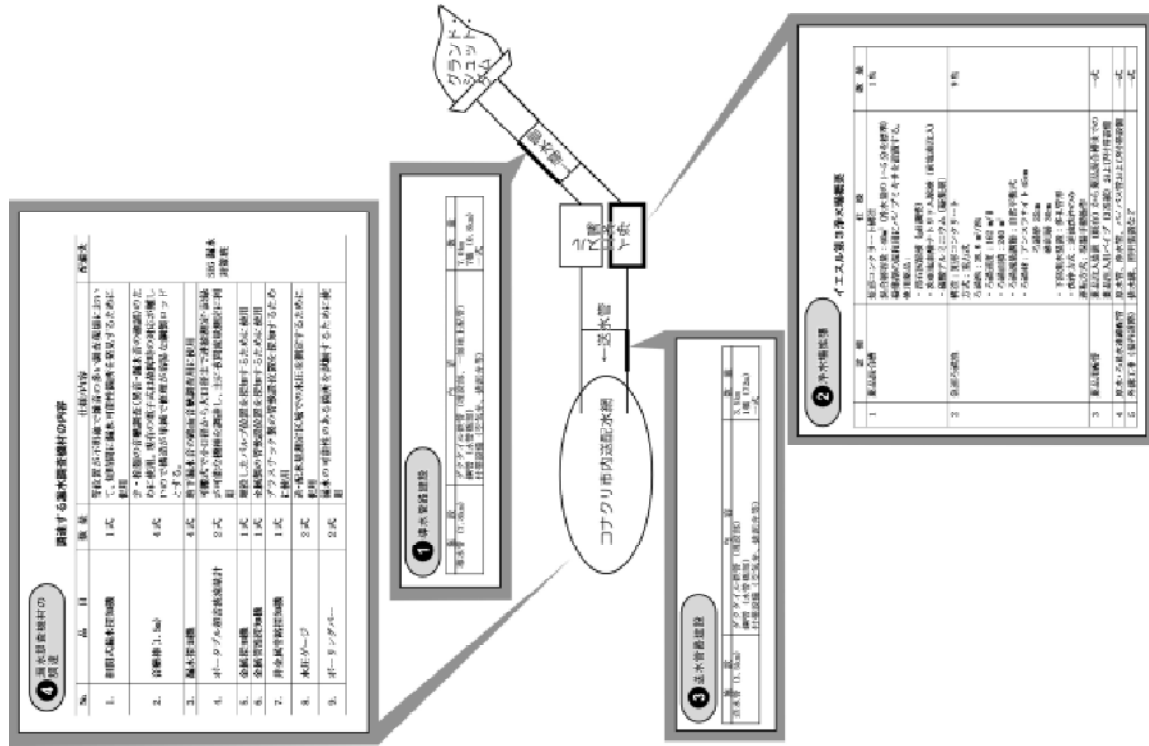


図1 協力対象事業の概要

APPENDICE

1. CONTENU DU RAPPORT SOMMAIRE DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Gouvernement de Guinée a donné son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet. La partie guinéenne a pris bonne note que le coût approximatif du Projet indiqué dans ledit rapport est provisoire et fera l'objet d'une étude approfondie par la partie japonaise.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie guinéenne a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et des mesures à prendre par la partie guinéenne décrits respectivement en Annexes 1 et 2 du procès verbal des réunions signé le 10 mars 2005 entre les deux parties.

3. CALENDRIER DE L'ETUDE

La JICA établira le rapport final sur la base des discussions et le remettre à la partie guinéenne vers décembre 2005.

4. AUTRES POINTS DISCUTES

(1) Assistance japonaise demandée

La mise en œuvre de la première phase du Projet est approuvée par le Gouvernement du Japon, dont le contenu est comme suit :

- a) Construction des installations :
 - Pose d'un tronçon de conduite d'eau brute entre le Barrage des Grandes Chutes et les Stations de traitement de Yessoulou (diamètre nominal : 1.000 mm, environ 7,8 km) ;
- b) Fourniture des matériels et équipements :
 - Ensemble des matériels et équipements de détection de fuites d'eau

Les deux parties ont convenu qu'en cas où la mise en œuvre de la seconde phase du Projet serait approuvée par le Gouvernement du Japon les interventions consisteront en ce qui suit :

- a) Construction des installations :
 - Pose d'un tronçon de conduite d'eau traitée (diamètre nominal : 1.100 mm, environ 3,5 km) ;
 - Extension de stations de traitement de Yessoulou (construction d'une troisième station de traitement d'une capacité de 450 litres/seconde).

(2) Système d'exécution du Projet

La Mission a expliqué que lors de la mise en œuvre du Projet, l'exécution des travaux et prestations à la charge de la partie guinéenne est indispensable, et à cet effet, la mise en place d'un système de coordination étroite entre le Ministère de la Coopération, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie et la Société des Eaux de Guinée est nécessaire.

La partie guinéenne s'est engagée à mettre en œuvre le Projet en coordination étroite entre les organismes susmentionnés.

(Signature)

PROCES VERBAL DES REUNIONS RELATIVES A LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE DE L'ETUDE POUR LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE CONAKRY EN REPUBLIQUE DE GUINEE

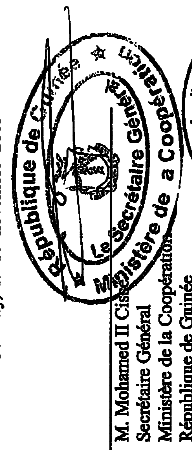
Le Gouvernement du Japon a détaché en République de Guinée (désignée ci-après par "la Guinée") durant la période du 2 au 18 septembre 2005 la mission de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du "Projet d'accroissement de la capacité de production d'eau potable de la ville de Conakry (désigné ci-après par "le Projet)". Sur la base du résultat des visites de sites, de discussions avec la partie guinéenne et de l'analyse technique au Japon, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") a élaboré le rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet.

La JICA a ensuite détaché en Guinée durant la période du 4 au 10 novembre 2005 une mission de présentation du rapport sommaire de l'étude pour la revue de la mise en œuvre du Projet (désigné ci-après par "la Mission") dirigée par Monsieur Soichiro Yumoto, du Département d'Outre-Mer de Tokyo Engineering Consultants Co., Ltd, pour présenter et discuter dudit rapport avec la partie guinéenne.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des éléments essentiels décrits en Appendice ci-joint.

(Signature)
M. Soichiro Yumoto
Chef de la Mission
Mission de présentation
du rapport sommaire de l'étude pour la
revue de la mise en œuvre du Projet
JICA
Japon

Fait à Conakry, le 10 novembre 2005



M. Mohamed II Cissé
Secrétaire Général
Ministère de la Coopération
République de Guinée



M. Nava Touré
Secrétaire Général
Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie
République de Guinée

(Signature)
M. Cheick Talibey Sylla
Directeur Général
Société des Eaux de Guinée
République de Guinée